

calcul indemnité

Par **daya37**, le **14/07/2010** à **14:57**

bonjour je voudrais connaitre le calcul pour les indemnités de licenciement ,le calcul du salaire de référence et l'ancienneté. Etant en cesu , personne n'est capable de me fournir la même réponse ,avant de lancer une procédure au prud'hum merci de vos réponses j'espère

Par **Lorella**, le **09/08/2010** à **15:56**

Bonjour

L'indemnité minimum légale de licenciement (motif personnel ou économique) est égale à $1/5^{\text{e}}$ de mois de salaire par année d'ancienneté + $2/15^{\text{e}}$ de mois de salaire pour les années au-delà de 10 ans.

Le salaire de référence se calcule sur :

soit $1/12^{\text{e}}$ de mois de salaire brut des 12 derniers mois de salaire précédant la notification de licenciement

soit $1/3$ de mois de salaire des 3 mois précédant la fin du contrat (cad du préavis effectué ou non).

Il faut justifier au minimum d'un an d'ancienneté chez l'employeur.

Cette indemnité est minimum ; la convention collective peut prévoir un calcul plus intéressant.